

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 novembre 2014  
(convocation du 21 novembre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick  
M. MAMERE Noël à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h  
Mme VERSEPUY Agnès à M. MANGON Jacques  
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à partir de 11h  
Mme WALRYCK Anne à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30  
Mme KISS Andréa à Mme. BOST Christine  
M. TURON Jean-Pierre à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h50  
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BERNARD Maribel à partir de 12h20  
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique  
Mme BREZILLON Anne à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h10  
M. DUBOS Gérard à M. DELLU Arnaud  
M. FETOUEH Marik à M. ROBERT Fabien  
M. GARRIGUES Guillaume à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h30  
Mme JARDINE Martine à Mme FERREIRA Véronique  
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice jusqu'à 10h25  
M. LE ROUX Bernard à Mme BOUDINEAU Isabelle  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine jusqu'à 12h puis à M. MARTIN Eric  
Mme PEYRE Christine à Mme LEMAIRE Anne-Marie à partir de 12h  
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck à partir de 12h30  
M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à M. HURMIC Pierre à partir de 12h30  
Mme TOURNEPICHE Anne-Marie à M. TOURNERIE Serge  
M. TRIJOULET Thierry à M. HERITIE Michel à partir de 11h05

#### **EXCUSES :**

Mme. CAZALET Anne-Marie  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BORDEAUX - Réalisation d'un troisième poste d'accueil de paquebots fluviaux -  
Subvention d'investissement - Contrat de co-développement 2012-2014 -  
Convention - Décision - Autorisation**

Madame ZAMBON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par courrier en date du 3 juin 2014, la ville de Bordeaux a informé La Cub de son projet de réalisation d'un troisième poste d'accueil au niveau du Hangar 14 quais des Chartrons afin d'améliorer et d'optimiser les conditions de navigation et de stationnement des paquebots.

Cette demande s'inscrit dans une volonté de développer et de valoriser l'activité fluviale, favorisant la réappropriation du fleuve, élément central du développement de l'agglomération bordelaise, et contribuant à donner une nouvelle image à la ville.

**1 - Depuis plusieurs années, la ville de Bordeaux oeuvre avec ses partenaires à la valorisation du fleuve.**

Le traitement des escales des paquebots fluviaux est un volet important du Schéma Directeur de la Vie du Fleuve à Bordeaux. Afin de favoriser son exploitation, la ville de Bordeaux, dans un premier temps, a procédé dans le cadre d'un partenariat territorial, à la réalisation d'un nouveau ponton le long de la Garonne parachevé en mai 2011 par l'inauguration du ponton d'honneur quai Richelieu ; dans un deuxième temps, la ville en partenariat avec La Cub et la Région Aquitaine a réalisé deux postes d'accueil supplémentaires.

De tels équipements favorisent l'attractivité du fleuve, son accessibilité et mettent en valeur les berges. Ils s'inscrivent dans la continuité du « Plan Garonne », objet de la délibération du 19 septembre 2003 dont l'objectif 1 s'intitule: « Être en relation directe ou fonctionnelle avec le fleuve (ports de plaisance, haltes nautiques, pontons, maisons du fleuve, transports fluviaux...) ».

## **2 - Territoire d'implantation du 3<sup>e</sup> poste d'accueil**

Plusieurs quartiers de Bordeaux classés en zone urbaine sensible tels que St-Michel, Belcier, la Bastide et Bacalan, bordent le fleuve.

La zone concernée se situe quai des Chartrons à proximité du Hangar 14. Elle s'étend entre les postes 130 et 133, entre les débouchés du cours de la Martinique et de la rue Poyenne.

## **3 - Objectif du troisième poste d'accueil**

Les équipements existants visent spécifiquement les professionnels du tourisme fluvial afin d'intégrer la ville de Bordeaux dans le parcours d'une clientèle internationale haut de gamme (compagnies Viking et Uniworld). Les retombées économiques grâce à cette nouvelle fréquentation profitent à l'ensemble des commerçants et professionnels du tourisme de Bordeaux, de La Cub et du département.

Une perspective de 7 à 9 paquebots fluviaux dès 2015 ayant Bordeaux comme port d'attache nécessite la réalisation d'un 3<sup>e</sup> poste d'accueil.

La mise en œuvre du projet d'aménagement du 3<sup>e</sup> poste d'accueil vise à développer le tourisme fluvial, les croisières maritimes et fluviales, les escales de plaisance, et à répondre au besoin d'accueil. En effet, la récente inauguration de deux postes d'accueil de paquebots fluviaux atteste du succès de cette démarche. De nouvelles compagnies ayant annoncé leur arrivée dès 2015, la ville doit aménager un troisième poste d'accueil en aval des deux précédents.

Réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Bordeaux, ce poste d'accueil jouera un rôle d'équipement d'agglomération permettant d'optimiser le stationnement des paquebots sur les quais et l'accès des passagers. Il sera accessible par une passerelle sécurisée depuis les quais. Ce poste d'accueil sera fonctionnel avec un ponton homologué pour recevoir du public en transit.

Il permettra ainsi un accueil optimum et fonctionnel des bateaux de tourisme tout en augmentant la capacité de stationnement. Ce projet aura un impact touristique et économique potentiellement fort. Il pourra, le cas échéant, être également utilisé par des grands yachts ou des grands voiliers.

## **4 - Financements accordés précédemment par la Communauté urbaine de Bordeaux**

La ville de Bordeaux a reçu de La Cub un montant total de subventions de 648 652,50 €, se décomposant de la façon suivante :

Réalisation de 2 postes d'accueil de paquebots fluviaux Délibération n° 2013/0805 du 25 octobre 2013	152 450,00 €
Aménagement d'un ponton structurant quai Richelieu Délibération n° 2010/0857 du 26 novembre 2010	496 202,50 €

## **5 - Plan de financement prévisionnel**

Par délibération de son Conseil municipal du 15 juillet 2014, la ville de Bordeaux sollicite la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Conformément aux modalités habituelles de soutien financier de La Cub, il s'avère possible d'apporter une aide sous la forme d'une subvention d'équipement au titre de l'article L5215-26 du code général des collectivités territoriales qui stipule que :

«Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours».

Ainsi, la participation de La Cub pourra s'effectuer, conformément à la délibération n°2003/0698 du Conseil de Communauté du 19 septembre 2003, sous la forme d'un fonds de concours.

L'estimation des travaux s'élevant à 562 207 € HT, la participation communautaire, qui est plafonnée à 76 225, 00 € par équipement, pourrait donc s'établir à 76 225 € soit 13,56 % des dépenses.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

<b>Budget prévisionnel et plan de financement de l'opération (€ H.T.)</b>				
Dépenses	Montant	Financeurs	%	Montant
Maitrise d'œuvre	13 000,00	Conseil régional d'Aquitaine	25,00	140 551,75
Contrôle technique	4 967,00	Communauté urbaine de Bordeaux	13,56	76 225,00
Mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé)	1 178,00	Conseil général de la Gironde	16, 01	90 000,00
Travaux de génie civil sur les quais pour les réseaux	35 000,00	Ville de Bordeaux	45,43	255 430,25
Travaux Ponton	498 100,00			
Révision de prix et imprévus	9 962,00			
<b>TOTAL</b>	<b>562 207,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>562 207,00</b>

Dans l'éventualité où l'un des cofinancements serait moindre, la ville de Bordeaux prendra à sa charge la différence.

Cette demande de subvention d'investissement s'inscrit dans le cadre de la fiche action n°33 du contrat de co-développement conclu entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la ville de Bordeaux.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5215- 26,  
**VU** la délibération n° 2014/0463 du 26 septembre 2014 relative à l'adaptation des contrats de co-développement 2012/2014 (par substitution de la fiche action n°106),  
**VU** la délibération n° 2009/0444 du 10 juillet 2009 validant les principes et objectifs des contrats de co-développement,  
**VU** la délibération n° 2003/0698 du 19 septembre 2003 validant les principes et objectifs du Plan Garonne,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDÉRANT** que la Communauté urbaine de Bordeaux a la volonté de soutenir les travaux entrepris par les communes dans le cadre de la valorisation de la Garonne, trait d'union métropolitain,

**DÉCIDE**

**Article 1** – Une subvention d'investissement de 76 225,00 € est attribuée à la ville de Bordeaux au titre de l'aménagement d'un troisième poste d'accueil de paquebots fluviaux.

**Article 2** – Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, définissant les modalités de règlement de cette subvention.

**Article 3** – Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4** – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2014 : chapitre 204, article 2041412, fonction 833, opération 05P013O001 "Espaces protégés et espaces réglementés", CDR UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
La Conseillère déléguée,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
15 DÉCEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 15 DÉCEMBRE 2014

Mme JOSIANE ZAMBON